

VOTRE ADMISSION à l'UMOG

Votre admission à l'UMOG est prononcée après accord du médecin gériatre ou du médecin d'astreinte en fonction des places disponibles.

Le personnel d'accueil se tient à votre disposition pour vous conseiller à votre arrivée.

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le au Bureau des Entrées. Le nécessaire sera fait à tous les niveaux pour préserver votre anonymat.



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

L'hôpital n'étant pas gratuit, lors de votre arrivée, vous devez vous présenter au Bureau des Entrées du Centre Médico Chirurgical afin d'effectuer les démarches indispensables pour obtenir la prise en charge de vos frais d'hospitalisation.

Pour cela, merci d'apporter les documents suivants :

- **Pièce d'identité**
(Carte Nationale d'Identité, Passeport ou Titre de séjour)
- **Carte Vitale**
- **Carte de Mutuelle**

A noter : le Centre Hospitalier de Lannemezan ne pratique plus le tiers payant avec les mutuelles pour les consultations externes. Vous devrez vous acquitter des frais non pris en charge par la Sécurité Sociale et recevrez une quittance vous permettant d'obtenir le remboursement par votre mutuelle.

Et suivant le cas :

- Vous êtes bénéficiaire de l'article 115 du Code des pensions militaires : votre carnet de soins gratuits
- Vous êtes bénéficiaire de la Couverture Médicale Universelle (CMU) : votre attestation CMU

Ressortissants étrangers :

- Votre passeport
- Votre carte Européenne pour les ressortissants d'un pays membre de la Communauté Européenne
- Vous êtes étranger d'un pays hors de la Communauté Européenne admis ou non en urgence : vous devrez payer votre prise en charge.

Si vous ne bénéficiez pas de couverture sociale, une Assistante Sociale peut vous aider dans vos démarches.

Parlez-en à l'équipe soignante qui vous mettra en relation avec le Service Social.

VOTRE ADRESSE E-MAIL

Si vous disposez d'une adresse e-mail, vous pouvez la transmettre au bureau des entrées. Cette adresse nous permettra de recueillir votre satisfaction si vous le souhaitez. Elle ne sera en aucun cas utilisée pour la transmission d'informations médicales.

RÈGLES RELATIVES AU DÉPÔT D'ARGENT ET DE VALEURS

L'Établissement n'est pas responsable de la disparition éventuelle des sommes d'argent et de valeurs, bijoux et objets précieux que vous détenez pendant votre séjour. Nous vous recommandons de les déposer auprès du Cadre de Santé du service ou au Bureau des Entrées. Ils seront ensuite remis à la Trésorerie Hospitalière et vous pourrez les retirer selon les horaires d'ouverture de la Trésorerie.

Si vous souhaitez les conserver pendant votre hospitalisation, sachez que la responsabilité de l'établissement ne peut être engagée en cas de perte ou de vol.

L'Unité Médicale d'Orientations Gériatriques se situe dans le bâtiment L'Oustau qui héberge également l'USLD (Unité de Soins de Longue Durée).